



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R.I. – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 30 Sp 5

Réunion téléphonique le 30 août 2019

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Batréau

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Changements groupes seniors - saison 2019/ 2020

Courriel du club du Stade Auxerrois en date du 7 août 2019 : demande de changement de groupe en Départemental 3.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite à l'accession de l'équipe de Fleury La Vallée dans le championnat départemental 2,
- procède au rééquilibrage des groupes en départemental 3,
- intègre l'équipe d'Auxerre Stade 3 dans le groupe B.
-

Courriel du club de Sens Racing Club en date du 29.08.19 : engagement d'une équipe seniors en départemental 4.

La commission en prend note et modifie les groupes seniors en départemental 4.

Courriel du club de Bléneau en date du 29.08.19 : retrait de l'équipe seniors en départemental 4.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel de Bléneau et du retrait de leur équipe 1 dans le championnat départemental 4,
- modifie les groupes seniors en départemental 4,
- amende 160 € au club de Bléneau pour retrait de championnat seniors avant le début de compétition.

Courriel du club de Sens Eveil en date du 29.08.19 : engagement d'une équipe seniors en départemental 4.

La commission prend note de cet engagement (sous réserve du règlement financier) et modifie les groupes seniors en départemental 4.

A l'attention de tous les clubs qui engagent des équipes en championnat départemental 4, les groupes proposés ce jour sont toujours évolutifs en fonction des engagements.

« Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. »

La commission procède à la constitution des groupes seniors en Départemental 3 et 4 selon les demandes des clubs à ce jour :

DEPARTEMENTAL 3**Groupe A**

1. Gron / Véron 2
2. Joigny 2
3. Malay le Grand 1
4. Pont sur Yonne 1
5. Sens FC 3
6. Sens Franco Portugais 2
7. Soucy / Thorigny 1
8. St Julien Du Sault 1
9. St Valérien EESV 1
10. Vinneuf Courlon 2

Groupe B

1. Aillant Sur Tholon 2
2. Appoigny 2
3. Auxerre Sp.Citoyens 1
4. Chemilly 1
5. Cheny 1
6. Monéteau 2
7. Mt St Sulpice 2
8. Perrigny 1
9. St Fargeau 2
10. St Georges 2
11. Auxerre Stade 3

Groupe C

1. Asquins Montillot 1
2. Courson
3. E.C.N. 2
4. Héry 2
5. Neuvy Sautour 2
6. Quarré St Germain 1
7. Serein AS 1
8. UF Tonnerrois 2
9. Venoy 1
10. Vermenton 1

DEPARTEMENTAL 4**Groupe A**

1. FC Gatinais 2
2. Joigny 3
3. Pont sur Yonne 2
4. St Denis Les Sens 2
5. St Julien du Sault 2
6. St Sérotin 1
7. Sens Eveil 1
8. Sens Jeunesse 2
9. Sens Racing Club 1
- 10.

Groupe B

1. Aillant Sur Tholon 3
2. Champignelles/Charny 1
3. Charbuy 1
4. Cheny 2
5. Chevannes 2
6. Fleury La Vallée 2
7. St Sauveur 1
8. Toucy 2
- 9.

Groupe C

1. Auxerre Aigles FC
2. Auxerre Sp Citoyens 2
3. Gurgy 2
4. FC Florentinois 1
5. Ravières 1
6. Tanlay 1
7. Varennes 3
8. Vergigny 2
- 9.

Groupe D

1. Andryes 1
2. Arcy Sur Cure 1
3. Asquins Montillot 2
4. Chatel Censoir 1
5. E.C.N. 3
6. Etivey 1
7. St Bris Le Vineux 2
8. Serein HV 1
9. Vermenton 2

2. Changements dates, horaires, terrains**Match 50072.1 du 01.09.19 St Florentin Portugais – Champlost D2 gr A**

Courriel du club de St Florentin Portugais en date du 28.08.19 : demande de report de match.

La commission, vu le règlement du championnat senior, la demande étant hors délais (les 13 jours n'étant pas respecter) et sans l'accord écrit du club adverse,

- maintient ce match le 1^{er} septembre 2019.

Match 50419.1 du 01.09.19 Magny 2 – Chablis 2 D2 gr B

Courriel du club de Magny en date du 29.08.19 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 1^{er} septembre 2019 sur les installations de Guillon.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Trinquesse Jean-Louis